

# ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)***

**Séance du : 19 janvier 2021 Convocation du : 15 Janvier 2021**

**L'An Deux Mille Vingt et un et le Dix-Neuf Janvier à 20h30,**

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.**

**Etaient présents** : Magali BONSIRVEN PINEL, Lilian GARAUD, Véronique HAYANI, Bernard OLIRIFENKO, Corinne MORENO, Ludovic PINEL, Jacqueline BENEZET, Jérôme CAMPOS, Elodie FABRE, Sébastien ORIVES

**Etaient absents et avaient donné pouvoir** : aucun

Mme Sandrine ROUANET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération sur la création d'une zone à vitesse limitée à 30
- Délibération sur le prix de vente du bois d'abattage
- Attribution du montant de la participation à la campagne de stérilisation des chats errants pour 2021

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout des points pré citées.

## **ORDRE DU JOUR**

- **Délib 2021/1 Désignation d'un membre de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)**
- **Délib2021/2 Approbation d'un prêt bancaire – projet cantine scolaire**
- **Délib 2021/3 Attributions des subventions aux associations pour 2021**
- **Délib 2021/4 Montant de la participation aux frais de scolarisation des communes de résidence**
- **Délib2021/5 Choix sur la poursuite de l'affaire Colson**



### **Délib 2021/1 : Désignation d'un représentant au sein de la CLECT à la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des

communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.  
La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération n°63/2020, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 28 membres au total.

Aussi Mr le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'1 représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Mr le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Se porte candidat pour être membre : Monsieur Jean LAGOUTTE

Sur proposition de Mr Le Maire,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant que dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire à la CLECT ;

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

**DESIGNE** de nommer MR JEAN LAGOUTTE, membre représentant au sein de la CLECT à la Communauté de Communes

### **Délib 2021/2 : Approbation d'un prêt bancaire – projet cantine scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessus, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR.

Parafe

Les membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2020-11 y attachées proposées par La Banque Postale,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

**DECIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
 Montant du contrat du prêt : 100 000,00 EURO  
 Durée du contrat de prêt : 10ans  
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000,00EUR  
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/02/2021, en une fois avec versement automatique à cette date  
 Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,49%  
 Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360jours  
 Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
 Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

**Délib 2021/3 : Attribution de subventions aux associations sur le budget 2021**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune pour 2021. Cependant dans le cas où une association ne ferait aucune manifestation sur l'année 2021, la subvention ne lui sera pas payée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

**ACCORDE** les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2021, dès lors qu'une manifestation serait faite au cours de l'année 2021.

**DECIDE** d'attribuer les subventions, comme suit :

ACCA VAUDREUILLE :	150.00€
COMITE DES FÊTES :	1500.00€
ESTIVAUDREUILLE :	1500.00€
FNACA REVEL	150.00€
LES AMIS DE L'ECOLE	800.00€
LES AMIS DE LA CHAPELLE	0.00€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6574/65.

**Délib 2021/4 : Montant de la participation aux frais de scolarisation des communes de résidence**

Monsieur le Maire rappelle que le code de l'éducation a fixé le principe général de la répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de communes extérieures. Les communes de résidence des élèves sont, sous certaines conditions, tenues de participer aux frais de fonctionnement de l'école de la commune d'accueil.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

**FIXE** le montant de la participation des communes de résidence aux frais de scolarité à 605 € par enfant.

**AUTORISE** Mr le Maire à mettre en recouvrement auprès du Receveur les sommes dues par les communes de résidence.

**Délib 2021/5 : Choix sur la poursuite de l’Affaire Colson**

Monsieur le Maire rappelle les faits et fait lecture du projet de mémoire en défense en réponse à la requête au fond déposée par Mr Colson.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A LA MAJORITE**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

**AUTORISE** Mr le Maire à poursuivre l’affaire Réf Commune de Vaudreuille/COLSON Philippe

**Délib 2021/6 : Création d’une zone 30km/h au centre du village**

Considérant la présence d’un réel danger dans la traversée du centre du village, du fait de la configuration des lieux, de l’étroitesse de la chaussée et de la présence de l’école, Monsieur le Maire propose de sécuriser cette voirie communale par la création d’une zone à vitesse limité à 30km/h.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A LA MAJORITE**

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

**DECIDE** la création d’une zone à vitesse limitée à 30km/h dans la traversée du village, sur la route de Castelnaudary, après le croisement de la rue Camille Pistre et jusqu’au début du Bouldrome,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses liées à la création de cette zone,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant ce dispositif, notamment l’arrêté nécessaire à la limitation de la vitesse.

**Délib 2021/7 : Instauration du prix de vente du bois d’abattage**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux d’élagage des platanes de la commune, du bois sera mis en vente aux habitants de Vaudreuille, qui en feront la demande auprès de la mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L’UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

**DECIDE** de fixer le prix de 30€ la stère

**AUTORISE** la remise dans un premier temps de 2 stères par foyer qui en fera la demande

Mots des Adjoints :

Mme HAYANI fait un rappel de la loi de l'obligation d'instruction des enfants dès 3 ans. En cas de non scolarisation, une demande doit être faite auprès de la mairie.

Le petit Vaudreuillois : Mme HAYANI se propose de faire une relecture du bulletin, au vu des fautes qui s'y trouvent.

- Magali BONSIRVEN PINEL évoque le souhait de Mme Hebraud d'acheter la partie devant son portail, qui fait environ 30m2, qui appartient à la commune.

Elle propose l'étude d'un chemin piétonnier qui partirait du village pour aller jusqu'à St Ferréol. Il faut demander à ouvrir ce chemin, et rencontrer au préalable les différents propriétaires se trouvant sur l'axe. Le but est de passer le moins possible par la route et d'emprunter des chemins le long du Laudot (attrait touristique).

- Mr Lilian GARAUD nous rappelle que Mr Patrick BENEZECH n'a pas souhaité prolonger son contrat après le 31/12/2020, pour des raisons personnelles.

Une liste de travaux est en cours et le chiffrage sera remis à Mr le maire pour préparer le budget 2021.

Appel d'offre de l'église : 5 lots/7 sont arrêtés. 2 sont en renégociation. Il y aura possibilité d'ajouter les vitraux de l'église aux travaux. D'ici 2 mois (mars 2020) devrait avoir lieu le commencement des travaux avec une durée de 7-8 mois.

Mémoire / Courrech / projet Rabot

Monsieur le maire fait lecture du mémoire de Mr Courrech à son conseil. Il rappelle le projet de Mr Rabot concernant des habitations en bois sur le site.

Avancement du projet cantine

Véronique HAYANI a rencontré la maitresse Sarah Rolland, pour lui parler du projet de l'illustration de l'Arlequin d'Artemoff qui sera fait à l'école.

La commission « école » a évoqué la nécessité d'achat de tapis de gym pour les écoliers. Il faut réfléchir cependant au stockage du matériel. Il faudra un chariot pour déplacer/stocker ces tapis.

Sujets abordés :

Marché de Noel : Monsieur le Maire rappelle la réussite de la journée du Marche de Noel de Vaudreuille, en partie grâce à la contribution des associations à ce projet.

Facebook : Monsieur le Maire souhaite avoir un compte rendu de la page Facebook de la mairie.

Travaux en cours sur la commune : Les fossés seront prochainement curés. Il est prévu l'élagage de 50 platanes.

Parafe

Rue de la montagne : Le maire demande l'avis de son conseil sur la possibilité de passer cette voie en sens unique avec possibilité de se garer sur un seul côté de la voie. Au passage le plus étroit de la rue, il serait interdit de se garer. Le maire prévoit de rencontrer les riverains.

Echafaudage sur voirie : Suite à une non demande d'un particulier ayant posé un échafaudage sur la voie publique, le maire rappelle que ceci est conditionné à une demande préalable auprès de la mairie.

Ecole : La commission « école » devra se réunir afin d'évaluer le matériel à acheter pour la nouvelle cantine scolaire.

Livraison repas : Monsieur le maire souhaite consulter des prestataires de livraison de repas pour personnes âgées.

Chapelle St martin : Mme Krachter prépare une info qui sera diffusée via le Facebook de la mairie, concernant la vente des tuiles au profit des travaux de rénovation de la chapelle.

Sentier des 5 sens : Monsieur le maire souhaite créer un parcours de découverte des 5 sens, sur l'aire de jeu de l'école. Il est en discussion avec une entreprise d'aménagement paysager. Celui-ci sera également accessible aux personnes à mobilité réduite.

Boulevard de l'Encastre : Monsieur le maire rappelle la limitation de vitesse à 50km/h au Boulevard de l'Encastre. Il s'est mis d'accord avec le maire des Brunels, pour installer de part et d'autre du Boulevard de l'Encastre, 2 radars pédagogique, soit 1 sur la commune des Brunels et 1 autre sur la commune de Vaudreuil, après la rue de Saules, en montant vers les Brunels. Une délibération sera prise plus tard, à ce sujet.

Vaccination anti covid : Monsieur le Maire a rendu visite aux administrés de la commune de + de 75ans afin de les informer de la campagne de vaccination anti covid en cours. Il a pu inscrire directement auprès des services concernés, ceux qui n'étaient pas équipé d'internet.

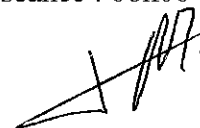
Terrain de pétanque : Suite à des demandes, il faut étudier la possibilité de recréer un espace de pétanque sur la commune, à En Salvan.

Récupérateur de verre St Ferréol : Il a été demandé d'installer un récupérateur de verre sur la commune. Après discussion avec le conseil, cela 'avère non utile pour le moment, car il y en a déjà 3 sur la commune.

Stérilisation des chats errants : Corinne MORENO nous fait le point sur la campagne menée fin 2020. 10 chats (dont 8 femelles) ont été ainsi stérilisés par la commune, grâce à la participation de 30 Millions d'Amis, et l'action bénévole de Corinne, qui s'est impliqué dans la capture de ses chats (8 dans le village et 4 sur le secteur St Ferréol). 2 chats de plus ont été sauvés par ses soins. Ils sont prévus à l'adoption. Elle précise qu'un habitant du village qui les nourrissait jusqu'à présent a été hospitalisé. Une association a fourni gracieusement des croquettes. Elle souhaite prévoir une campagne de récolte de nourriture. Dans l'ensemble, cette opération satisfait les habitants de Vaudreuil. Pour 2021, l'opération pour 10 chats est relancée. Corinne rappelle que cette opération réduit la propagation des maladies (notamment la FIV), réduit l'agressivité des mâles, également les nuisances lors des chaleurs...

Chemin de St Ferréol : Jérôme CAMPOS fait faire des devis pour évaluer le coût du piétonnier du chemin de St Ferréol. Il faut encore voir où peut se faire l'arrivée et le départ. A suivre ...

Fin de la séance : 00h00







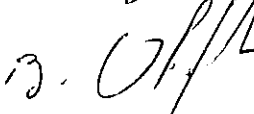

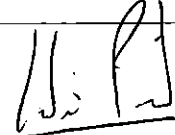
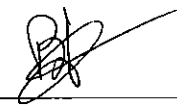







**Conseil municipal du Mardi 19 Janvier à 20h30**

Fin de la séance à : 22<sup>h</sup>00

Nombre de délibérations prises : 8

NOMS et PRENOMS	Signature
Jean LAGOUTTE	
Magali BONSIRVEN PINEL	
Lilian GARAUD	
Véronique HAYANI	
Bernard OLIFIRENKO	
Corinne MORENO	
Ludovic PINEL	
Jacqueline BENEZET	
Jérôme CAMPOS	
Elodie FABRE	
Sébastien ORIVES	